

Aux parents d'élèves de classes de CM2

Affectation des élèves en 6ème de collège.

La fermeture des écoles et les mesures de confinement obligent une modification du calendrier et des modalités de dépôt des demandes.

Le directeur d'école transmettra les volets 2 aux représentants légaux à partir **du 20 avril 2020**. Dans la mesure du possible il privilégiera l'envoi par voie électronique.

Pour les familles éloignées du numérique, vous pouvez également utiliser la transmission papier et tout autre moyen adapté à chaque situation.

Pour les familles que nous n'arriverions pas à joindre, nous aurons la possibilité de leur transmettre le volet 2 le 4 mai à l'ouverture de l'école.(date non-confirmée)

Au fur et à mesure des retours des volets 2, **du 21 avril au 11 mai date butoir**, nous pourrons saisir les demandes de dérogation **jusqu'au 18 mai 2020**.

Les accusés de réception pour les demandes de dérogations seront remis aux familles à la réouverture de votre école.

Je vous remercie pour vos efforts, votre patience et votre précieuse collaboration dans la préparation de rentrée 2020 pour votre enfant.

L.Saldumbide, directeur